

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRESERVILLE**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : 1 dont 1 représenté
Exclus : 0

L'an deux mil vingt, le 18 Novembre à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Mireille BENETTI.
Étaient présents : M.M MORICHON, PETIT, PELISSE, BARTHERE, BACOU, BOYER, CALAMOTE, LABAUME, LAYNET, LUCCHETTI, LUX, PERRY-PELISSIER, SPIELMANN
Absents : Mme SEBASTIAN RAMOS qui a donné pouvoir à Mr LABAUME,

Date de la convocation :
12/11/2020

Madame Samantha PERRY-PELISSIER a été nommée secrétaire

OBJET : TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021

Monsieur Roland MORICHON, Premier Adjoint, rappelle aux élus les tarifs actuellement en vigueur de la redevance d'assainissement, soit :

- Une part fixe d'un montant annuel de 65,00 €,
- Une part proportionnelle basée sur la consommation d'eau potable des foyers : 0,55 €/m3,
- Une redevance pour la modernisation des réseaux fixée annuellement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le montant de cette redevance n'ayant pas été actualisée depuis l'année 2016 alors que des actions ont été et doivent être engagées sans délai afin de rendre efficient l'ensemble du système d'assainissement, il propose de revaloriser la redevance assainissement, pour les parts fixées par la commune, à compter du 1^{er} Janvier 2021, comme suit :

- Part fixe annuelle : 60,00 €,
- Part proportionnelle basée sur la consommation d'eau potable : 0,80 €/m3.

La redevance pour modernisation des réseaux est imposée annuellement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du premier adjoint et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité les tarifs de la redevance assainissement indiqués ci-dessus qui entreront en vigueur pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le 27/11/2020
Et publication ou notification
du 27/11/2020

La Maire,
Mireille BENETTI

